



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
INSTALLATION SEPTIQUE AUTONOME

Espace réservé à l'administration :

Reçu par :		N° de demande :	
------------	--	-----------------	--

Date dépôt de la demande :

1. Identification du lieu des travaux

Adresse :	
# lot :	

2. Identification du propriétaire

Nom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel :			

3. Identification du requérant (si différent du propriétaire – fournir une procuration)

Nom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel :			

4. Description des travaux

Emplacement :	<input type="checkbox"/> Cour avant	<input type="checkbox"/> Cour latérale	<input type="checkbox"/> Cour arrière
Chambre à coucher :			
Type de système :			
Débit total quotidien :			
Détails des travaux :			
Date de début des travaux :			
Date de fin des travaux :			
Valeur des travaux :	\$		

5. Identification sur l'exécutant des travaux

Nom de l'entrepreneur:		N° de RBQ :	
Nom du responsable :			
Téléphone :			

6. Documents à fournir pour l'analyse de votre demande

<input type="checkbox"/>	<p>Étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisé par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Topographie du site- Pente du terrain récepteur- Niveau de perméabilité du sol du terrain récepteur en indiquant la méthodologie utilisée pour établir le niveau de perméabilité du sol- Le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol perméable, peu perméable ou imperméable, selon le cas, sous la surface du terrain récepteur- Indication de tout élément pouvant influencer la localisation ou la construction d'un dispositif de traitement
<input type="checkbox"/>	<p>Plan de localisation à l'échelle faisant partie intégrante de l'étude de caractérisation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les éléments identifiés dans la colonne point de référence des articles 7.1 et 7.2 du Règlement Q-2, r.22 sur le lot où un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées est prévu et sur les lots contigus- Localisation prévue des parties du dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées- Niveau d'implantation de chaque composante de dispositif de traitement- Niveau d'implantation de l'élément épurateur, du filtre à sable classique, du champ d'évacuation ou du champ de polissage par rapport au niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol perméable, peu perméable ou imperméable, selon le cas, sous la surface du terrain récepteur
<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cas d'un projet prévoyant un autre rejet dans l'environnement, les renseignements et le plan doivent faire état du milieu récepteur en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dans le cas où le rejet s'effectue dans un cours d'eau, le débit du cours d'eau et le taux de dilution de l'effluent dans le cours d'eau en période d'étiage, le réseau hydrographique auquel appartient le cours d'eau, l'emplacement du point de rejet et du point d'échantillonnage de l'effluent- Dans le cas où le rejet s'effectue dans un fossé, le plan doit indiquer le réseau hydrographique auquel appartient le fossé, l'emplacement du point de rejet et du point d'échantillonnage de l'effluent.
<input type="checkbox"/>	Paiement des frais exigibles en vertu du règlement de tarification en vigueur
<input type="checkbox"/>	Procuration du propriétaire, le cas échéant

* Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.

Si le dispositif doit desservir un bâtiment autre qu'une résidence isolée, les renseignements et documents mentionnés au présent article doivent être préparés et signés par un ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Ces renseignements et documents doivent être accompagnés d'une attestation de l'ingénieur suivant laquelle le dispositif sera conforme au présent règlement et qu'il sera en mesure de traiter les eaux usées compte tenu de leurs caractéristiques.

Dans les 30 jours suivant la fin des travaux, vous devrez fournir une attestation d'un ingénieur à l'effet que les travaux ont été réalisés conformément au règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées.

7. Déclaration du requérant

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la demande des services concernés. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un certificat d'autorisation.

Signature du requérant :	
Nom et prénom :	
Date :	

Pour procéder à l'ouverture d'une demande, vous pouvez procéder de 3 façons (dans tous les cas, votre demande doit contenir les documents indiqués à la section 6) :

- 1- Par courriel : nous transmettre le présent formulaire complété et les documents exigibles à l'adresse:
urbaniste@lacadelage.qc.ca; choix de paiement :(chèque, comptant et par carte débit (en personne) ou virement Interac à comptabilite@lacadelage.qc.ca;
- 2- À nos bureaux : vous présenter avec le présent formulaire complété et les documents exigibles;
- 3- Par la poste : nous transmettre le présent formulaire complété, les documents exigibles ainsi que le paiement par chèque ou un virement Interac à comptabilite@lacadelage.qc.ca;

Ville de Lac-Delage
24, rue du Pied-des-Pentes
(Québec) G3C 5A4

Téléphone : 418-848-2417 / Courriel : urbaniste@lacadelage.qc.ca